



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 18                      **votants** : 18  
**Date de convocation** : L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.  
**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.  
**Absents** : Mme JARDIN Marie Christelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme OUTREVILLE Angélique ;  
**Absents excusés** : M. VEZIE François ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;  
**Pouvoir** : M. VEZIE François donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;  
**Secrétaire de séance** : Mme NOËL Marie-Laure.

**2024-07-071 - POLE PETITE ENFANCE – VALIDATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

Le chantier de construction du pôle Petite Enfance accuse un retard de deux mois du fait du retard d'exécution de certaines entreprises.

Ce retard implique des honoraires supplémentaires et donc la validation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :

- **Montant de l'avenant** : 5 500 € HT, soit 6 600 € TTC (+2,89% d'écart introduit par l'avenant) ;
- **Nouveau montant du marché** : 217 960 € HT, soit 261 552 € TTC.

**PROPOSITION**

**Vu** les délibérations en date du 21 octobre 2021 et du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet « Atelier Rubin et Associés » ;

**Vu** la proposition de la SARL « ATELIER RUBIN ASSOCIES » mandataire du groupement ;

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 17voix pour et 1 abstention (M. RAULT Pierre-Antoine).

Fait et délibéré, le 17 octobre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire  
JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*